

## **BRIGADIER SCOLAIRE**

### **BANQUE DE CANDIDATURES 2024**

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

**DATE LIMITE**  
PROLONGATION -  
31 MAI 2024

**N° CONCOURS**  
ACVSAD-2023-843

**DÉBUT DE L'EMPLOI**  
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

### **DESCRIPTION DU POSTE**

Sous l'autorité de son gestionnaire, la personne titulaire du poste surveille et assure la sécurité des écoliers et des écolières qui traversent aux intersections des rues lors des entrées et des sorties des classes afin de prévenir les accidents de circulation. Le brigadier scolaire informe et sensibilise les écoliers sur les règles de sécurité et aux bons comportements à adopter sur le réseau routier.

### **PRINCIPALES RESPONSABILITÉS**

- Interrompre la circulation des véhicules au moyen de l'enseigne d'arrêt portatif aux endroits où il n'y a pas de feu de circulation, lorsque la situation l'exige
- Inviter les enfants à regarder dans toutes les directions avant de s'engager sur la chaussée
- Assurer la traversée de la rue par les enfants, d'un trottoir à l'autre
- Indiquer aux enfants comment traverser la rue d'un pas raisonnable et prudent
- Respecter, en tout temps, la signalisation routière et inviter les enfants à faire de même
- Communiquer au poste de quartier concerné la description de tout flâneur aperçu aux abords des écoles
- Aviser immédiatement le 911 lorsqu'un enfant se blesse et s'occuper de lui jusqu'à l'arrivée des patrouilleurs ou de l'ambulance
- Accomplir toute autre tâche demandée par son supérieur en lien avec la fonction

### **QUALIFICATIONS REQUISES**

- Diplôme d'étude secondaire 5 ou équivalence reconnue par le ministère de l'éducation

### **EXIGENCES REQUISES**

- Disponibilité en semaine ou sur appel selon l'horaire d'entrée et de sortie des élèves
- Peut être appelé à remplacer
- Capacité à travailler dans les conditions météorologiques difficiles (froid, chaleur, pluie, neige, etc.)
- Enquête de sécurité
- Expérience pertinente serait un atout
- Peut être appelé à travailler lors d'événements spéciaux de la Ville
- Être responsable, assidu et ponctuel
- Être vigilant et posséder un bon jugement
- À l'aise à côtoyer la clientèle scolaire
- Respecter des procédures et institutions/ville, écoles, etc

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire selon l'échelle de traitement de la convention collective des brigadiers scolaires. L'échelle salariale se situe entre 21,92 \$ et 29,41 \$ (échelle 2024)
- Taux de traitement majoré de 14% pour tenir compte de tous les avantages sociaux
- Allocation d'un crédit annuel de 225,00 \$ pour achat vêtements et d'articles requis pour la fonction.
- Équipement fourni : veste de sécurité, panneau d'arrêt, semelles antidérapantes, 2 pantalons longs et 1 bermuda

## HEURES DE TRAVAIL

- Selon les disponibilités offertes et en fonction des besoins de remplacement

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, **au plus tard le 31 mai 2024** par courriel ou à l'adresse suivante :

**Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**  
**Concours : ACVSAD-2023-843**  
Service des ressources humaines  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3  
[rh@VSAD.ca](mailto:rh@VSAD.ca)

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.

*NOTE : L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.*